

La création de plans d'eau et retenues

En 30 ans, la France a perdu 50 % de ses zones humides. Une évolution catastrophique liée, notamment, à la création de plans d'eau et de retenues.

Le recours à la submersion de zones humides est employé pour la **création de plans d'eau ou de retenues diverses** (ex : barrages hydroélectriques, stockage d'eau destinée à la production de neige artificielle ou à l'irrigation, bassins d'écrêtement de crue, déversoirs d'orage, etc.).

Cette pratique, synonyme de **destruction des zones humides par ennoïement, modifie l'hydrographie du site**. Cela peut se traduire par un assèchement des annexes (ex : bras mort) à l'aval.

La vitesse du courant est ralentie, l'eau se réchauffe : les espèces d'eau vive disparaissent et l'augmentation de l'évaporation influe sur l'alimentation des nappes phréatiques à l'aval.

Les barrages et retenues constituent des obstacles qui empêchent le transit des sédiments, ce qui entraîne, à l'aval, le **surcreusement du fond du lit** (incision). Ils entravent également le déplacement des poissons migrateurs.

Les berges des plans d'eau sont aussi affectées : la réduction des fluctuations entre hautes et basses eaux appauvrit la végétation. Cette dernière peut même disparaître sous l'effet des vagues créées par le vent ou la circulation des bateaux.



© CEN Savoie

Le barrage de la Sassièrre en Tarentaise (Savoie).

Par exemple

En 2007, pour la première fois, la justice a annulé un projet de retenue collinaire pour atteinte à une zone humide. Le tribunal administratif de Lyon a estimé que la disparition programmée de 5000 m² de zone humide allait modifier l'hydrologie du site et n'était pas compatible avec le SDAGE*.

Source : Cizel O. *Protection et gestion des espaces humides et aquatiques*
*Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux élaboré à l'échelle du bassin hydrographique (Ex : Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne)

Pour aller plus loin

- ✓ Guide technique inter-agences *Les zones humides et la ressource en eau* (2002) disponible sur le site de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_zones_humides/
- ✓ Cizel O., *Protection et gestion des espaces humides et aquatiques*, Guide juridique, Pôle-relais Lagunes, Agence de l'eau RMC, 2010 (chapitre 10 – Régulation des activités humaines dans les zones humides).



Cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes